

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE
Séance du mardi 19 mai 2026
Procès-Verbal
sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Daniel SEGUT, Pascale BERTHET, Franck LECOULTRE, Céline VANDELLE, Jacques COMBE, Christelle JOLY, Christian MAIRE, Bénédicte MARGERIE, Jude-Marie BRENIAUX, Delphine MICHEL, Christiane VACELET, Pierre-Baptiste MOUREY, Laure DUPONT, Hubert POULET, Frank RODOT, Serge JOLY, Pauline BOTEVOL, Claude RAGONDET.

Absents excusés : Geneviève MARTIN (pouvoir à Claude RAGONDET).

Secrétaire de séance : Pauline BOTEVOL

Secrétaire de mairie : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2026

Pas d'observation. Le procès-verbal du conseil municipal du 14/04/2026 est approuvé à l'unanimité.

2/ Pelouses sèches : présentation par Anaïs MOTTET, chargée de mission à la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura. Anaïs travaille sur les pelouses sèches en partenariat avec la commune depuis 2021 et avec le Département du Jura depuis 2022.

La Fédération des Chasseurs gère des sites naturels : pour préserver les espèces, il faut agir sur leurs habitats. Les pelouses sèches de Mirebel sont à l'est du territoire communal, environ 61 ha (22 parcelles) qui appartiennent à la commune. Un diagnostic écologique complet a été effectué en 2019 (440 espèces recensées, dont 32 menacées ou protégées). En 2022 le site a été labellisé ENS (Espace Naturel Sensible), une convention est en cours de signature. L'ENS est une politique menée par le Département et financée par une partie de la taxe d'aménagement. Il y a 60 ENS dans le Jura.

Un milieu naturel a tendance à évoluer vers un stade forestier. Mais on essaie de maintenir des milieux ouverts : roche à nue, pelouse non fauchée, forêt légère. La commune a une responsabilité sur la conservation des espèces menacées ou protégées. 2 espèces en particulier sont menacées sur nos pelouses sèches : la pie-grièche grise et la pie-grièche écorcheur. D'autres espèces sont également présentes : la laineuse du prunellier (papillon nuit), l'ascalaphe (insecte), la spiranthe d'automne (orchidée)...

Un COPIL (comité de pilotage) se réunit une fois par an (commune + Département + Fédération des Chasseurs). L'objectif pour 2026 est d'élargir ce COPIL : proposer à des agriculteurs ou des scientifiques d'y participer, ainsi que des élus.

Exemples d'actions mises en place :

- Suivi des reptiles par l'installation de plaques qui sont relevées toutes les semaines environ pour voir les reptiles en dessous.
- Depuis 2024, pratique de l'éco-pâturage sur un triangle d'1ha, avec un prestataire spécialisé du Haut Jura.
- Bail rural à clauses environnementales (absence de fertilisations, nombre limité de bêtes à l'hectare, etc.).
- Le lycée agricole de Montmorot a fait des travaux pour créer des chemins pour les vaches. En 2023-2024, il y a eu l'opération « J'aime la Nature Propre », pour enlever des gravats et des matériaux divers (dépôt sauvage par diverses entreprises ou par l'ancien propriétaire de la ferme).
- Diverses animations sont organisées (pour les scolaires, les centres de loisirs). La prochaine animation aura lieu le 6 juin à 9h45 pour tout public. Cette année, mise en œuvre d'un sentier d'interprétation de 2.4 km avec 3 panneaux.

Actuellement une expertise de la flore est en cours sur une pelouse de Granges-sur-Baume. Pascale Berthet demande ce qu'il adviendra du site. Un rapport sera fait avec des recommandations : fauche tardive, limiter l'amendement du sol. La zone est trop loin pour être intégrée à l'ENS de Mirebel, mais un suivi régulier peut être fait par la Fédération des Chasseurs. La commune peut mettre un panneau devant ou faire un article dans le

journal. La parcelle ne peut pas être intégrée dans le site Natura 2000, par contre elle pourrait être intégrée dans le projet Grand Site.

Un appel à projet “Mission Nature” porté par l’Office Français de la Biodiversité et la Fédération des Chasseurs est également en cours (il y a une enveloppe de 8 M € pour 20-25 projets au niveau national) : proposition de faire plus d’ouvertures pour élargir les zones de pâturage.

Anaïs Mottet propose de constituer un groupe de 3-4 élus (visites sur place, échanges d’informations, quelques réunions...): Franck Lecoultré, Christiane Vacelet, Pascale Berthet, Claude Ragondet et Laure Dupont sont intéressés.

Délibérations n° 034 à 041 :

3/ Assainissement : tarifs de l’eau assainie

Les travaux d’assainissement de Granges-sur-Baume sont engagés. Il s’agit d’environ 1.3 M € juste pour l’assainissement (sans les eaux pluviales). Il faut trouver le financement.

A partir du 1er janvier 2027, la compétence assainissement sera transférée à la communauté de communes (9 communes ont choisi de transférer la partie assainissement). A Domblans, Voiteur et Château-Chalon, les mêmes travaux sont en cours.

Le maire rappelle que ces travaux sont obligatoires, prévus par un schéma directeur à refaire tous les 10 ans. Des subventions pourront être accordées par l’agence de l’eau mais on ne connaît pas encore le montant qui pourrait être octroyé. Hauteroche est en zone ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ce qui peut permettre d’avoir plus de subventions.

Pour information, la Communauté de Communes projette un tarif de 3.62 € du m³ pour toutes les communes en 2028.

Le Maire présente un tableau avec des simulations de prix selon diverses hypothèses de subventionnement. Il propose une augmentation modérée dans un premier temps (12 %) soit un tarif de 97 € pour la part fixe (abonnement) et 2.48 € le m³, avec effet au 01/06/2026.

Pour rappel, cela ne concerne pas les habitations en assainissement individuel (Mirebel et Quartier sur Roche à Crançot).

POUR à l’unanimité

4/ Changement du panneau lumineux

L’actuel panneau lumineux s’arrêtera le 1er juin car le logiciel n’est plus compatible. Plusieurs prestataires ont été consultés. Un seul est 100 % compatible avec Intramuros, il s’agit du prestataire Prismatronic.

Christiane Vacelet présente les caractéristiques de ce panneau lumineux :

- facilité pour afficher les informations via le site intramuros
- multiple du format A4, il permettra d’insérer directement les affiches.
- écran double face et le plus fin du marché.
- partie au-dessus rétro-éclairée où on pourra afficher “Hauteroche” par exemple.
- garanti 7 ans. Avec modules dalles LED en secours à changer au besoin.
- écran moins éblouissant la nuit que le panneau précédent et on pourra l’éteindre en même temps que l’éclairage public.

Tarifs : 19 800 € HT (coût d’achat) et 1 225 € HT/an de maintenance après 24 mois et un abonnement avec une carte SIM de 15 €/mois (comme pour le précédent panneau).

Choix de la couleur : gris anthracite. Compter un délai de 6 à 8 semaines pour recevoir le nouveau panneau.

VOTE : 17 POUR et 2 abstentions (Laure Dupont et Bénédicte Marjorie)

5/ Désignation d’un référent déontologique pour les élus locaux

Le référent déontologique a pour mission d’apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l’ élu local. Ces missions sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le Conseil Municipal désigne Mme Damienne Bonnamy pour la durée du présent mandat.

POUR à l’unanimité

6/ CCBHS : délégués aux commissions thématiques

Présentation des différentes commissions intercommunales et désignation des délégués :

- Tourisme et attractivité territoriale et projet Grand Site : Pascale Berthet
- Aménagement du territoire, à l'urbanisme (PLUI), la planification : Daniel Segut
- Eau et assainissement (dont SPANC) : Daniel Segut
- Développement économique, à l'innovation et au numérique : Christian Maire
- Solidarités, à l'action sociale et aux services à la population (dont EVS : Espace de Vie Sociale) : Geneviève Martin
- Enfance et aux services éducatifs (dont PAT : Projet Alimentaire Territorial) : Laure Dupont
- Vie associative, à la jeunesse et à la citoyenneté (dont sport) : Franck Lecoultre
- Développement culturel, animation du territoire et patrimoine (dont mémoire locale) : Delphine Michel
- Environnement, à la transition écologique et aux mobilités : Christiane Vacelet
- Voirie, aux infrastructures et aux réseaux : Jacques Combe
- Patrimoine communautaire, aux bâtiments et aux moyens généraux : pas de délégué désigné
- Finances, à la prospective et à la stratégie budgétaire : Christelle Joly

Il est également désigné un délégué au conseil d'administration de Jurafaune : Pascale Berthet et un délégué à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Daniel Segut

POUR à l'unanimité

7/ Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite aux élections municipales, il convient de renouveler la CCID. Le rôle de cette commission est de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale (classement des logements selon les valeurs locatives).

Le maire propose 12 titulaires et 12 suppléants choisis parmi des élus et des contribuables de la commune. Le service des impôts choisira ensuite 6 personnes dans chaque liste qui siègeront à cette commission communale des impôts directs. Les personnes désignées seront averties dès retour du service des impôts.

POUR à l'unanimité

8/ Nomination d'un référent communal pour le suivi des espèces exotiques envahissantes (ambrosie, jussie, chenilles processionnaires, frelons asiatiques,...)

Frank Rodot est désigné référent communal.

POUR à l'unanimité

9/ Désignation des délégués des listes électorales

Proposition des noms suivants pour la commission de contrôle des listes électorales, chargées de contrôler les inscriptions et les radiations effectuées par le Maire. Cette commission se réunit au moins une fois par an et avant chaque élection.

- Délégués de la commune : titulaire : Didier Besson. Suppléants : Jude-Marie Breniaux et Christelle Joly.
- Délégués de l'administration : titulaire : Patrick Maire. Suppléants : Maurice Lesquir et Alain Nachon.
- Délégués du tribunal : titulaire : Patrick Reverchon. Suppléants : Michel Berthet et Marylène Rodot.

POUR à l'unanimité

10/ Modification des baux Crinquand au GAEC Barbier

M. Crinquand prend sa retraite. Son exploitation a été reprise par le GAEC de l'Erable (Barbier) à La Marre. Il convient de transférer les baux.

POUR à l'unanimité

11/ Projet Grand Site

Présentation par Pascale Berthet, suite à 3 réunions sur le thème :

Les projets « Grand Site de France » sont régis par une loi (ministère de la transition écologique), et un label, ce qui permet d'obtenir des subventions de l'Etat. Il y a 21 Grands Sites De France labellisés sur le territoire national. Le projet Grand Site sur notre territoire obtiendra le label en 2030. Il s'intitule "Vignobles et reculées" et compte 12 communes dont Château-Chalon et Baume-les-Messieurs. Il est à noter que les plus beaux points de vue des

reculées sont situés sur notre commune (belvédères de Granges-sur-Baume et Crançot), d'où l'importance de s'impliquer dans ce projet.

Le projet « vignobles et reculées » est réfléchi depuis 2015, transmis au ministère de la transition écologique en 2017 avec le lancement de la démarche en 2018. Le programme d'actions a été validé en commission départementale en mai 2025 et en commission nationale en janvier 2026. 4 années de travaux seront nécessaires afin d'obtenir le label.

Le but est de travailler sur le paysage et la biodiversité, mais aussi de soutenir les habitants face aux flux touristiques importants. Il faut associer ces trois points : site, visiteurs et habitants.

Il faut réfléchir à comment répartir les flux touristiques, qui pour le moment sont concentrés sur Baume-les-Messieurs et Château-Chalon, aller vers une stratégie globale d'accueil, sur toute l'année, pas seulement en été, développer des modes de déplacement doux afin de limiter la voiture et valoriser le territoire au-delà de Château-chalon et Baume les Messieurs.

12 communes sont concernées (il n'y a pas Mirebel pour l'instant mais cela peut encore changer).

4 grands objectifs : la gouvernance, la mosaïque paysagère, vers un grand site multimodal (aller à Baume ou à Château-Chalon autrement qu'en voiture par exemple), mobiliers marqueurs du Grand Site.

Il y a quelques temps Mme Guyoton a fait pour la commune de Hauteroche une étude paysagère à Granges-sur-Baume, pendant près de 3 ans. Il serait intéressant de relier cette étude au projet Grand Site.

Prochaine réunion Grand Site le 8 juillet à 9h.

12/ Questions et informations diverses

- Courrier d'un habitant du quartier sur Roches à Crançot, au sujet des poubelles et des WC au belvédère des Roches. Le maire propose d'expérimenter le retrait des poubelles avec mise en place d'un panneau "Rapportez vos déchets à la maison". Cela se fait dans de nombreux endroits touristiques et cela semble bien fonctionner. Pour l'installation de toilettes, une étude est en cours.
- Dossier photovoltaïque sur l'ancienne carrière : Daniel Segut a une réunion le 16 juin à 10h à la DDT avec la Préfecture et le bureau d'étude Latitude Solaire.
- Question par rapport aux panneaux limités à 30. Le Département est réticent pour mettre une limitation 30 sur tous les panneaux d'entrées d'agglomération. Le marquage au sol est très efficace. Il faut cibler les zones. Nous sommes en attente des décisions du Département.
- Entreprise Raymond : débroussaillage de sécurité sur les chemins communaux. Augmentation des tarifs suite à la hausse du prix du carburant.
- Jacques Combe souhaite réunir la commission voirie pour faire le tour des chemins et routes à réhabiliter. Il faut classer les chemins par ordre de priorité. OK pour lundi 25 mai à 17h30.
- Réunion de la commission communication / informatique le 3 juin à 14h.
- Groupe de travail à venir sur les subventions aux associations. Franck Lecoultre proposera plusieurs dates.
- Salon des acteurs publics au Conseil Départemental le 12/06 dès 8h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 23 juin à 20h

Le Maire, Daniel SEGUT

La secrétaire de séance, Pauline BOTEBOL